

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	11

Séance du 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés : GRADASSI Colette (à BARTIAUX Claudine), TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), GARENCE Jacques (à MORDELET Pierre), GARRON Patrice (à LACROIX Matthias),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

10/04/2026

Objet de la délibération

Délibération n°31/2026 : FINANCES – VOTE BUDGET COMMUNE 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget prévisionnel COMMUNE 2026 dont la synthèse par section est établie ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses : 1 234 500,00 €

Recettes : 1 234 500,00 €

Investissement

Dépenses : 395 204, 58 €

Recettes : 395 204, 58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Budget Prévisionnel COMMUNE 2026 arrêté comme ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

